RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté · Égalité · Fraternité
Département des Ardennes
Commune de Bar-lès-Buzancy

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du vendredi 26 juin 2026

L'an 2026 et le 26 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. POTRON Pierre, Maire.

Présents : M. POTRON Pierre, Maire, M. VINADELLE Olivier, 1er adjoint, Mme STROEYMEYT Isabelle, 2è adjointe, Mme PONTOISE Sophie, M. PONCELET Francis, M. DOMMELIER Éric, M. TRISTANT Matthieu, Mme TAILLANDIER Delphine, Mme GAUTHIEZ Karine, M. STROEYMEYT Didier

Absent(s)/Excusé(s) : Mme AUGUSTO Elvire

Procurations : Mme AUGUSTO Elvire pour M. POTRON Pierre

Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 11 **Présents :** 10 **Votants :** 11

Date de la convocation : 19/06/2026
Date d'affichage : 19/06/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme PONTOISE Sophie

SOMMAIRE

1. Validation du PV du 5 juin 2026
2. Élection des suppléants au délégué de la commune pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026
3. Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
4. Informations et questions diverses

Déroulement de la séance :

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

Avant l'examen de l'ordre du jour, le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour initial de la convocation :

– la validation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 ;
– le renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces deux points.

1. Validation du PV de la séance du 5 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juin 2026 est validé à l'unanimité. Il est arrêté et signé par la secrétaire de séance Mme Isabelle STROEYMEYT et le Maire M. Pierre POTRON.

2. Élection des suppléants au délégué de la commune pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Vu le Code électoral, et notamment ses dispositions relatives à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Le Maire rappelle que, lors de la séance du 5 juin 2026, ont été élus le grand électeur titulaire de la commune, M. Pierre POTRON, ainsi que son premier suppléant, M. Olivier VINADELLE. Le conseil municipal est appelé à compléter cette désignation en élisant, au scrutin secret, les suppléants suivants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Constitution du bureau électoral

Le bureau électoral est présidé par M. Pierre POTRON, Maire. Sont désignés assesseurs :

– les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents : Mme Karine GAUTHIEZ et M. Matthieu TRISTANT ;

– les deux conseillers municipaux les plus âgés présents : Mme Isabelle STROEYMEYT et M. Francis PONCELET.

Élection des suppléants

Se sont portés candidats : Mme Sophie PONTOISE et M. Didier STROEYMEYT. Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret.

Sont proclamés élus à l'**unanimité** :

– **M. Didier STROEYMEYT**, **deuxième suppléant** ;

– **Mme Sophie PONTOISE**, **troisième suppléante**.

3. Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) – 2026/34

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1650 ;

Vu le courrier de la Direction départementale des finances publiques des Ardennes en date du 30 mars 2026, invitant le conseil municipal à proposer une liste de contribuables en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs ;

Le Maire rappelle qu'en application de l'article 1650 du code général des impôts, il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs, composée du Maire ou d'un adjoint délégué, président, et, pour les communes de moins de 2 000 habitants, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants. Les commissaires, ainsi que leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal ; cette liste doit comporter vingt-quatre noms. L'ordre des personnes figurant sur la liste n'a qu'une valeur indicative, sans préjuger des personnes qui seront désignées titulaires ou suppléantes.

Le Maire présente la liste des vingt-quatre contribuables proposés :

N°	Civilité	Nom	Prénom
1	M.	VINADELLE	Olivier
2	Mme	STROEYMEYT	Isabelle
3	Mme	TAILLANDIER	Delphine
4	M.	TRISTANT	Matthieu
5	M.	PONCELET	Francis
6	Mme	AUGUSTO	Elvire
7	Mme	GAUTHIEZ	Karine
8	Mme	JACQUES	Nathalie
9	M.	PLANCHE	Jean-Michel
10	M.	DOMMELIER	Éric
11	Mme	PONTOISE	Sophie
12	M.	PANNIER	Ludovic
13	M.	CHRISTEN	Donovan
14	Mme	BRETON	Élodie
15	Mme	DEGARDIN	Hélène
16	Mme	NIZET	Angélique
17	Mme	JACQUOT	Murielle
18	M.	MANSART	Olivier

N°	Civilité	Nom	Prénom
19	Mme	KRMIC	Natacha
20	Mme	PICQUE	Françoise
21	M.	PERCEBOIS	Michel
22	Mme	BARDIN	Pascale
23	M.	STROEYMEYT	Didier
24	M.	TULPIN	Kevin

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **APPROUVE** la liste des vingt-quatre contribuables proposés ci-dessus, en vue de la désignation par le directeur départemental des finances publiques des commissaires titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la commission communale des impôts directs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération, accompagnée du tableau de proposition dûment complété, à la Direction départementale des finances publiques des Ardennes.

4. Informations et questions diverses

a) Travaux forestiers (ONF, LIGNEO) : Un point est fait sur les travaux forestiers en cours. Le chantier piloté par l'ONF est terminé, la remise en état des chemins est réalisée.
Une vente Ligneo (ex COFA) sur le territoire de Fossé utilise les chemins communaux de Bar-lès-Buzancy pour le débardage de grumes de résineux. Le maire a pris attache avec l'exploitant Fedele qui n'avait pas réalisé d'état des lieux préalable à l'exploitation afin qu'il organise la remise en étant des chemins communaux. Cela se réalisé prochainement par l'entreprise Garrec de Quatre-Champs.

b) Traversée du village – remise en état : Le Maire a sollicité Anne Fraipoint conseillère départementale afin de prévoir une remise en état de la traversée du village. Une réunion a été organisée le 26/06 sur place avec les services du CD08 et du SIAEP afin d'identifier les zones concernées. Le chantier aura lieu durant l'été et permettra de remonter des bouches à clé d'eau qui sont aujourd'hui trop basses.
Le Maire prendra attache avec Colas afin que les déchets de voirie en prévision de les réutiliser pour améliorer les chemins communaux.

c) Voie cyclable « Bar – Buzancy » : Une demande d'étude du projet de voie piétonne/cyclable entre Bar-lès-Buzancy et Buzancy a été adressée avec Ardennes Ingénierie.

d) Fermeture de l'école – canicule : En raison de la canicule, l'école est fermée jusqu'au 26 juin 2026. Il convient de prévoir un plan canicule au sein du SIVU afin d'anticiper les épisodes de fortes chaleurs.

e) Panneaux « sentier des castors » : Les panneaux du sentier des castors ont disparu. De nouveaux panneaux ont été commandés.

f) Fiche numéros utiles : Une fiche numéros utiles est en cours de préparation. Elle sera transmise par courriel aux conseillers pour avis et relecture avant diffusion.

g) Nid de guêpes — Un nid de guêpes a été signalé au de la cabane de bus, sur le parking Ardelia du quartier de la gare. Olivier Vinadelle, pompier volontaire, se chargera de traiter le nid.

Récapitulatif des délibérations :

N° Délibération	Objet de la délibération
2026/34	Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Le Maire, Pierre POTRON	La secrétaire de séance, Sophie PONTOISE